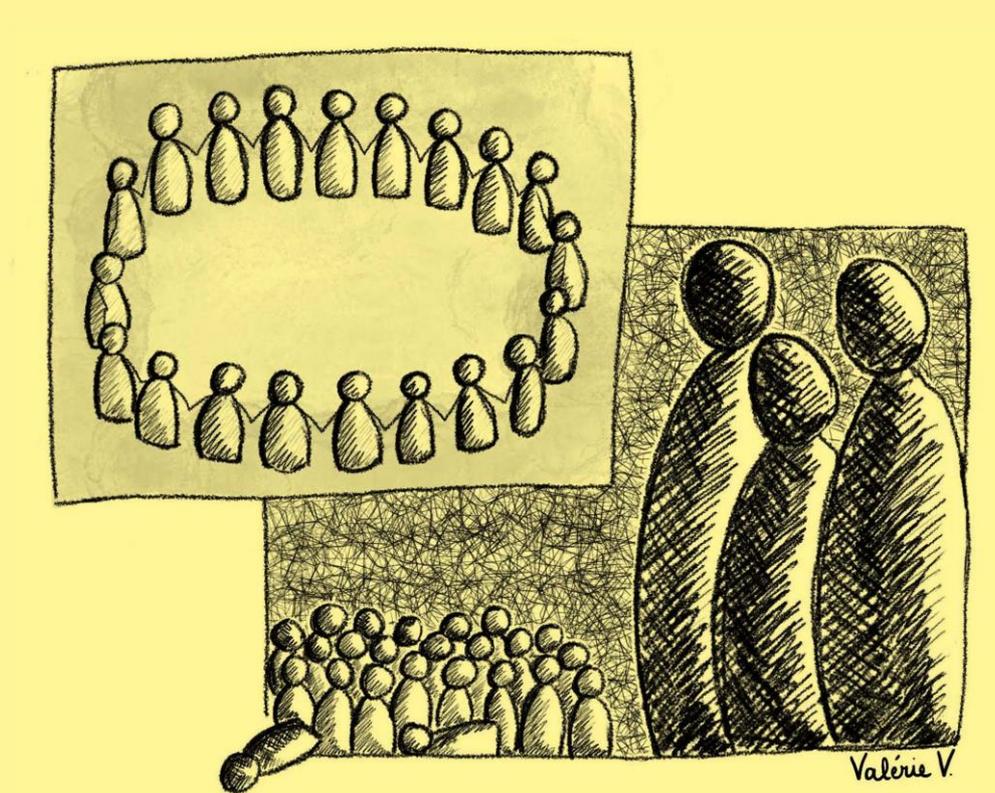


L'allocation universelle

Un nouveau projet sociétal ?



Cette brochure a été rédigée par **Selma LISEIN** – Référence O11 - décembre 2020
Dépôt légal : D/2020/2228/12

Permanence juridique :

Aménagement des permanences en raison de la crise sanitaire - Info : ladds.be

ASBL - 4 rue de la Porte Rouge - 1000 Bruxelles - ladds.be

Table des matières

Introduction	4
L'ALLOCATION UNIVERSELLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?	6
Une tentative de définition	6
Les différentes notions gravitant autour de l'allocation universelle	7
1. L'allocation universelle	7
2. Le revenu de base	7
3. L'impôt négatif	8
4. Le salaire à vie	8
L'ALLOCATION UNIVERSELLE DANS SES APPLICATIONS	10
Profils des bénéficiaires	10
1. Selon l'âge	10
2. Selon les revenus	10
Montants	10
Modes de financement	11
1. La suppression de toute ou partie des aides existantes	11
2. L'augmentation de l'impôt sur le revenu	11
3. La création d'un nouvel impôt	11
POUR OU CONTRE L'ALLOCATION UNIVERSELLE ?	12
Les arguments en faveur de l'allocation universelle	12
1. L'émancipation des travailleurs	12
2. La simplification du système d'aides sociales	13
3. L'adaptation à l'évolution de la société	13
4. La réduction du contrôle de l'Etat	14
5. La répartition égalitaire des richesses	14
6. L'apport d'une sécurité matérielle	15
7. Le rassemblement autour d'un projet commun de société	15
8. Le rééquilibrage de la négociation des conditions de travail	15
9. La reconnaissance de la nécessité de certaines activités non rémunérées	16
Les arguments en défaveur de l'allocation universelle	16
1. L'égalité en droit crée de l'inégalité en fait	16
2. Le financement	16
3. La disparition du système de sécurité sociale	16
4. L'oisiveté des travailleurs	17
5. La baisse des salaires et de la protection des travailleurs	17
6. La peur de l'augmentation de l'immigration	18

LES EXPERIMENTATIONS DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE A L'ETRANGER	19
Allemagne	19
Canada	20
Espagne	20
Etats-Unis	20
Finlande	21
Namibie	23
Pays-Bas	23
Suisse	24
UNE PROPOSITION REVOLUTIONNAIRE : LE SALAIRE A VIE, DE BERNARD FRIOT	25
Le constat	25
Le changement de regard	26
Le projet	28
Conclusion	31



à noter

L'actualité sociale connaissant très souvent des modifications importantes, nous mettons régulièrement à jour nos publications. Aussi, si vous n'êtes pas en possession de la dernière édition de cette brochure, nous vous conseillons vivement de vérifier auprès de nos services si l'information qu'elle contient est toujours d'actualité avant de l'utiliser.

Des mises à jour sont téléchargeables sur notre site : ladds.be

Introduction

Nous vivons dans un monde au sein duquel celui qui *offre* sa force de travail devient un *demandeur* d'emploi ; un monde où l'on doit *se battre* pour trouver un emploi alors que des efforts sont consacrés depuis des décennies à la *réduction* du travail – notamment par la robotisation croissante de l'économie ; un monde dans lequel le chômage de masse fait des ravages à la fois économiques et psychologiques ; un monde dans lequel la souffrance au travail est abyssale, non pas en raison de la pénibilité du travail lui-même – le travail est moins pénible qu'il y a 50 ans – mais parce que le travail *s'exerce* sous une domination capitaliste infernale : on a peur du chômage, on doit accepter n'importe quel travail à n'importe quelles conditions pour ne pas se sentir exclu de la société... ; un monde dans lequel l'école façonne les enfants pour les rendre compatibles avec le marché du travail : on leur apprend à se former *pour* avoir un métier ; un monde où l'on cultive la culpabilité des travailleurs quel que soit leur statut – employé, ouvrier, chômeur, bénéficiaire d'indemnités de maladie, bénéficiaire du RIS, etc.

L'ensemble de ces symptômes amène à un seul constat : notre société est malade.

Et comme l'a si justement énoncé Krishnamurti, « *ce n'est pas un signe de bonne santé que d'être bien adapté à une société profondément malade* ».

L'Atelier des droits sociaux a notamment pour objectif de permettre aux citoyens de connaître leurs droits, de les faire valoir, les défendre et les promouvoir. Ce noble objet social perd toutefois son sens lorsque l'on réalise que l'aide apportée, subventionnée par l'Etat, joue le rôle d'un pansement éphémère sur des injustices produites par des rapports socio-économiques profondément inégalitaires et trop souvent légitimés par le travail législatif et l'action de l'Etat lui-même.

Et s'il était temps d'imaginer un nouveau projet de société ?

Avec la crise sanitaire que l'on traverse depuis plusieurs mois, une idée oubliée semble refaire surface : l'instauration d'un revenu d'existence, d'un revenu de base, d'un revenu universel, d'un revenu citoyen... d'une allocation universelle.

Tant d'appellations qui se rassemblent autour d'un même objectif : combattre la précarité systémique.

Sujet polémique, l'allocation universelle suscite de nombreuses questions. Le revenu universel incite-t-il à l'oisiveté, ou plutôt à la prise de risques professionnels ? Le revenu universel pousse-t-il à libérer du temps pour soi ? Et, le cas échéant, le temps est-il utilisé pour passer plus de temps en famille, ou pour se former ? Ce revenu est-il dilapidé ou économisé ? Permet-il de rendre les gens plus créatifs et plus engagés dans la société, comme ce que l'instauration des vacances annuelles avait engendré ? Quel impact aurait-il sur les relations sociales, l'alimentation, l'engagement politique, l'écologie, l'organisation des journées et des semaines, la création d'entreprises ? ...

Déjà au XVIII^e, Thomas PAINE¹ avait imaginé un système dans lequel chaque adulte – pauvre ou riche – recevrait, à sa majorité, une sorte de rente foncière issue des propriétaires de terres cultivées. Il écrivait que la terre, dans sa nature, non cultivée, est un bien commun, propriété de l’humanité et que ceux qui la détenaient devaient payer une sorte de loyer qui était redistribué, ensuite, à tout ceux qui ne possédaient pas de terre.

Depuis, les théories et propositions portant ces couleurs fusent de partout, provoquant beaucoup de confusions, de craintes et d’expérimentations variées.

C’est pour mettre un peu d’ordre qu’il nous a semblé important de rédiger la présente brochure.

Après une tentative de définition des différentes notions gravitant autour de l’allocation universelle, nous déclinons ses applications. Nous dresserons ensuite l’inventaire des arguments en faveur ou en défaveur de l’allocation universelle. Après avoir regardé comment nos voisins ont tenté de la mettre en place, nous mettrons en lumière le projet de société imaginé par un grand défenseur du salaire à vie, Bernard FRIOT.

1. Et avant lui, Thomas MORE et Johannes Ludovicus VIVES au XVI^e et le Marquis DE CONDORCET.
Pour un historique complet, voy. « A history », site Basic Income Earth Network, lien URL:
<https://basicincome.org/history/>

L'allocation universelle, qu'est-ce que c'est ?

L'idée de base de l'allocation universelle consiste en l'octroi d'une somme d'argent aux citoyens, par l'Etat. Son caractère universel implique que tout le monde devrait être en droit de la percevoir : qu'on soit riche, pauvre, jeune, vieux, malade, en bonne santé, travailleur, chercheur d'emploi, etc. L'allocation universelle devrait en outre être inconditionnelle, en ce qu'elle ne serait pas conditionnée à la réalisation de démarches, de la preuve d'un état ou de l'adoption par le citoyen d'un comportement déterminé.

On fait souvent appel à ce concept en parlant du « *revenu de base* ».

Une tentative de définition

Il existe une grande variété de propositions de revenu de base. La notion étant en perpétuelle évolution, et portant en elle une multitude d'applications possibles, il est difficile d'en donner une définition unique.

Le Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB) a défini le revenu de base comme « *un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement.* »²

Le Basic Income Earth Network (BIEN) énumère, quant à lui, cinq éléments qui doivent caractériser le revenu de base.³ L'allocation doit être :

1. **Périodique** : il doit s'agir d'un paiement à intervalles réguliers et ne peut être le paiement unique d'une somme.
2. **En liquide** : elle doit être payée dans la monnaie en cours, permettant une liberté de choix dans la dépense de cette allocation et ne peut se présenter sous forme de bons ou de tickets ou de remises conditionnant les dépenses à tel ou tel achat ou service spécifique.
3. **Individuelle** : elle doit être un droit individuel auquel tous peuvent prétendre et ne pourrait pas être délivrée par ménage ou par famille.
4. **Universelle** : elle doit être payée à tous, quels que soient les moyens financiers des bénéficiaires.
5. **Inconditionnelle** : elle doit être octroyée indépendamment de la réalisation de démarches, de la preuve d'un état ou de l'adoption d'un comportement déterminé.

2. Site du Mouvement Français pour un Revenu de Base, lien URL : <https://www.revenudebase.info/qui-sommes-nous/>

3. Site du Basic Income Earth Network, lien URL : <https://basicincome.org/about-basic-income/>

Les différentes notions gravitant autour de l'allocation universelle

Alors qu'à première vue, l'on peut croire que tous les noms se rapportant au concept sont synonymes, il est intéressant de se pencher sur la proposition théorique précise qui se trouve derrière chacun de ces termes.

1. L'allocation universelle

L'instauration d'une allocation universelle défend et affiche l'idée qu'on a le choix de travailler, ou de moins travailler tout en bénéficiant des ressources suffisantes pour vivre. Le terme-même d'« *allocation* » nous donne un indice de sa provenance : elle est assumée par un système social, financé par la collectivité à l'aide des impôts et des cotisations sociales.

Toutefois, son caractère universel modifie le système de dépenses traditionnellement pratiqué par la sécurité sociale : il ne s'agirait plus de dépenses sociales collectives, mais d'une privatisation massive de ressources collectives.⁴

Chacun serait, en effet, libre de dépenser cette allocation comme bon lui semble.

L'octroi d'une allocation universelle comporte donc le risque de provoquer un repli sur soi, faisant oublier que l'on fait partie d'une société construite collectivement.

Le risque, avec cette allocation et son administration individuelle, est aussi d'occulter l'importance de l'existence des services publics. Or, plus que jamais, la société a besoin d'investissements publics dans la santé, l'éducation, le logement, le monde du travail, etc.

Et ce sont les services publics qui, en dehors du marché, offrent la plus grande chance de voir un jour se concrétiser une égalité dans le traitement des individus.

2. Le revenu de base

La proposition de créer un revenu de base vient de l'idée que les individus sont des êtres de besoins, qui doivent disposer d'un minimum de ressources pour participer à la société de consommation.

Le revenu de base conçoit le citoyen comme jouissant d'un droit à disposer d'un pouvoir d'achat. Il constitue donc un outil au service du marché et de sa perpétuation.

Le montant de ce revenu serait donc déterminé par l'importance de la capacité à consommer ses ressources pour entretenir le marché et la croissance.

Il prône une « *égalité des chances face au marché et non l'égalité réelle contre le marché* ».⁵

En outre, le terme « revenu » renvoie à l'idée qu'il s'agirait d'une contrepartie.

4. « Histoire et génèse d'une idée néolibérale », D. ZAMORA, in *Contre l'allocation universelle*, M. ALALUF et D. ZAMORA (dir.), Lux Editeur, 2016.

5. « Histoire et génèse d'une idée néolibérale », D. ZAMORA, in *Contre l'allocation universelle*, M. ALALUF et D. ZAMORA (dir.), Lux Editeur, 2016.

Le montant de cette contrepartie est déterminé par l'employeur qui valorise le travail au moyen du temps de travail presté par le travailleur. Le « revenu » confirme donc l'idée de l'aliénation à la valeur travail conçue selon les règles du capitalisme.

Pourtant, il semble de plus en plus urgent de sortir de ce système économique qui crée de l'injustice, de la précarité et de la souffrance.

3. L'impôt négatif

L'impôt négatif est « *une somme d'argent versée à tous ceux qui gagnent moins que le minimum imposable et qui correspond à la différence entre leur revenu et ce minimum imposable* ». ⁶

Ce revenu serait versé directement sur les comptes en banque des citoyens, sans que ceux-ci doivent effectuer des démarches pour bénéficier d'allocations, d'indemnités et d'autres aides sociales.

Cette proposition, qui est souvent associée à une des applications possibles de l'allocation universelle, s'en distancie, en général, en deux points : elle n'est ni universelle – en ce qu'elle ne bénéficie qu'aux personnes disposant de revenus inférieurs à un certain seuil – ni octroyée a priori – en ce qu'elle s'opère une fois le revenu annuel déterminé.

Parfois l'impôt négatif est proposé à titre universel, par une redistribution à tous les individus sans prendre en compte leurs capacités financières.

Le système de l'impôt négatif suit l'idée qu'il est superflu de faire une distinction méritocratique entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas... Il est temps de combattre la pauvreté en tant que telle – c'est-à-dire en tant que produit du système.

L'impôt négatif a cela de dangereux que l'on sort de la gestion collective d'un revenu socialisé pour se resserrer sur l'appropriation privée du revenu par l'individu. Cette proposition exclut toute forme de socialisation des revenus à des fins collectives pour se concentrer sur le financement direct des individus. ⁷

Pourtant notre système social repose sur l'idée fondamentale de l'usage social des richesses produites par ses *membres*.

Il serait mortifère de l'oublier.

4. Le salaire à vie

Parler de « salaire » présente l'avantage de reconnaître que toute personne faisant partie d'un système socialement organisé est productrice de valeur.

En effet, la rémunération est le mode de valorisation du « travail », à condition que ce travail soit reconnu comme tel !

6. « L'allocation universelle ne rompt en rien avec la logique de l'Etat-providence », C. DE SALLE, site Le Monde, publié le 9 mai 2016, lien URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2016/05/09/l-allocation-universelle-ne-rompt-en-rien-avec-la-logique-de-l-etat-providence_4916160_3232.html

7. « Histoire et genèse d'une idée néolibérale », D. ZAMORA, in *Contre l'allocation universelle*, M. ALALUF et D. ZAMORA (dir.), Lux Editeur, 2016.

Dans notre monde capitaliste, le travail est valorisé en fonction de son engagement dans les normes du système. Le travail domestique sera presque invisible pour un capitaliste et ne sera rémunéré que faiblement – lorsqu’il fait l’objet d’une rémunération ! Un trader, par contre, au centre du jeu capitaliste, produira beaucoup de richesses à l’aide des outils du système et « méritera » une rémunération beaucoup plus élevée.

Pourtant, le premier travail est une activité essentielle à la vie alors que le second est un merveilleux exemple de « *bullshit job* »⁸, c’est-à-dire un métier qui, s’il venait à disparaître, ne changerait rien au monde.

Avec le salaire à vie, il s’agit de déconnecter le salaire de l’emploi, et de reconnaître la capacité de tous à produire de la valeur économique.

8. Les « *bullshit jobs* » ou « jobs à la con » sont des emplois inutiles qui sont détectés par une question : que se passerait-il si ce poste disparaissait ? Si la réponse est « rien », il est fort probable qu’on soit face à un *bullshit job*. Le comble est que ces emplois sont souvent très bien payés, tels que certains cols blancs employés dans des entreprises de marketing, de droit des affaires, de services financiers, etc.

L'allocation universelle dans ses applications

Une grande diversité de projets portant l'étiquette d'« allocation universelle » prolifère. Il importe d'en examiner les différentes déclinaisons.

Tantôt l'allocation universelle se veut inconditionnelle, tantôt elle distingue différents types de bénéficiaires.

En outre, il existe aussi des discussions sur les montants de l'allocation universelle, en fonction de l'objectif qu'elle poursuit.

Enfin, beaucoup de débats se focalisent sur la manière dont le système d'allocation devrait être et la manière dont la société devrait l'assumer.

Profils des bénéficiaires

Dans certaines propositions, l'allocation universelle est octroyée à certaines catégories de personnes.

1. Selon l'âge

Certains revendiquent un droit qui s'ouvrirait dès la naissance, d'autres conçoivent le droit au revenu universel comme s'acquérant à la majorité.

Dans certaines propositions encore, on établit une différence de montants entre les mineurs et les adultes.

2. Selon les revenus

Certains proposent une allocation universelle qui bénéficierait aux personnes ayant des revenus inférieurs à un certain seuil.

D'autres envisagent un revenu universel inconditionnel, octroyé quelle que soit la situation financière du bénéficiaire.

Montants

Les propositions de montants varient en fonction des objectifs poursuivis par l'allocation : en fonction des tendances politiques, en fonction de la prise en compte du pouvoir d'achat des membres de la société, en fonction du cumul ou du remplacement des protections sociales existantes, etc.

Tantôt le montant déterminé constitue un minimum pour survivre, mais nécessite une rémunération en plus pour vivre correctement, tantôt il est déterminé par le coût de la vie dans le pays en question, tantôt il est le simple résultat des capacités financières de l'Etat pour assumer cette politique.

Modes de financement

1. La suppression de toutes ou partie des aides existantes

L'idée parfois proposée consiste à supprimer l'arsenal des différentes prestations sociales pour les remplacer par une allocation universelle, inconditionnelle et identique pour tous.

Dans cette conception, le revenu de base complète le revenu professionnel perçu par le travail, en ce qu'il est cumulable avec d'autres revenus, mais il remplace les prestations sociales existantes.

Mais comme le souligne très justement Samuel BENDEHAN, cela reviendrait à « *enlever aux précaires pour donner à tous* ». ⁹

Si on supprime le système actuel pour le remplacer par un revenu de base – sans réformer le système en entier – on ne se débarrassera pas des injustices et des inégalités.

Le revenu de base ne peut remplir les fonctions diversifiées que remplissent les aides spécifiques.

Allouer le financement de toutes ou partie des aides existantes à un revenu de base unique aurait certes pour effet d'augmenter les capacités financières des travailleurs, mais aurait pour sinistre conséquence de laisser toute une partie de la société sur le côté, dans des conditions encore moins protectrices que celles qu'offre le système actuel.

2. L'augmentation de l'impôt sur le revenu

Une autre manière de financer ce système serait d'augmenter l'impôt sur les revenus ainsi que de poursuivre et sanctionner la fraude et l'évasion fiscales.

3. La création d'un nouvel impôt

Il a également été imaginé de créer un nouvel impôt.

On pense tout d'abord à un éventuel (r)établissement de l'impôt sur la fortune.

Ensuite, on pourrait proposer l'introduction d'une taxe sur les transactions électroniques ou une taxe sur les transactions financières. ¹⁰

9. « Qu'est-ce que le revenu universel de base? », C. BELAICH, site Le Monde, publié le 18 avril 2016, lien URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2016/04/23/qu-est-ce-que-le-revenu-universel-de-base_4907543_3224.html

10. Comme la Suisse et d'autres Etats l'ont déjà imaginé.

Pour ou contre l'allocation universelle ?

Le revenu de base suscite beaucoup de débats et d'avis venant de toute part. Tant à droite qu'à gauche, les politiques, penseurs et économistes ont des arguments qui penchent tantôt en faveur d'un revenu de base, tantôt en sa défaveur.

Il s'agit d'« *une des rares mesures économiques qui peut être à la fois très sociale et très libérale* ». ¹¹

En effet, quand la gauche soutient le concept, elle défend l'idée selon laquelle tout individu participe, d'une façon ou d'une autre, à la création de richesses, celles-ci devant donc être redistribuées à tous.

Quand la droite préconise le projet, elle défend l'idée selon laquelle le revenu universel permettrait à chacun d'affronter les aléas de la vie en partant d'une même base, le mérite personnel étant supposé faire le reste. ¹²

Comme nous l'avons vu, le revenu de base recouvre une grande diversité de concepts. Les arguments en sa faveur ou sa défaveur ne se comprennent qu'à la lumière des projets politiques qui les sous-tendent.

Ce chapitre répertorie un certain nombre d'arguments avancés pour ou contre l'allocation universelle.

Les arguments en faveur de l'allocation universelle

Quand certains arguments pro-allocation universelle nous convainquent de la proposition, d'autres doivent éveiller notre sens critique et nous révéler la dangerosité de telle ou telle mise en œuvre.

1. L'émancipation des travailleurs

Si le travailleur est assuré d'un revenu, il n'est plus dépendant du travail. Grâce à ce renversement du rapport de force, il se libère donc de la pression du patronat.

Il ne sera plus contraint d'accepter des travaux trop pénibles ni les conditions de travail déplorables qui lui sont aujourd'hui imposées.

Il sera également en position de refuser des emplois privés de tout sens social – les « *bullshit jobs* ».

11. « Le « revenu universel », entre utopie et pragmatisme », A. TONNELIER et M. MAURISSE, Site Le Monde, publié le 2 juin 2016, lien URL : https://www.lemonde.fr/economie/article/2016/06/04/le-revenu-universel-entre-utopie-et-pragmatisme_4934957_3234.html

12. « Le revenu universel, généalogie d'une utopie », A. REVERCHON, site Le Monde, publié le 6 mars 2016, lien URL: https://www.lemonde.fr/idees/article/2016/04/21/le-revenu-universel-genealogie-d-une-utopie_4906393_3232.html

De plus, cette sécurité permet au travailleur de prendre des risques et des initiatives personnelles et professionnelles en se lançant dans l'entrepreneuriat, ou encore d'inventer son métier.

Il s'agit de « *transformer le travail subi en travail choisi* ». ¹³

Ce revenu universel reconnaît que la valeur est créée dans toute action humaine et non pas uniquement dans l'entreprise.

2. La simplification du système d'aides sociales

La lourdeur des procédures d'octroi des allocations sociales ainsi que de leur contrôle pousse certains politiques à chercher des alternatives.

L'allocation universelle, dans sa conception de revenu qui viendrait remplacer tous les autres systèmes de redistribution des richesses (retraite, chômage, assurance maladie, allocations familiales, aides au logement, etc.), remplirait cet objectif.

Pourtant, si le système social s'est organisé avec une diversité d'aides différenciées, c'est que chacune de ces aides poursuit un objectif propre et se réalise de différentes manières. Elles ont chacune un intérêt propre et les supprimer pour les remplacer par une seule allocation, identique pour tous, revient à nier la diversité des besoins auxquels elles répondent.

3. L'adaptation à l'évolution de la société

Avec l'uberisation, l'invitation musclée à l'entrepreneuriat, les avancées technologiques et l'automatisation, le salariat tel qu'il existe aujourd'hui n'est plus adapté à la société.

Le système de la sécurité sociale datant de 1944, a été élaboré dans un contexte de reconstruction d'après-guerre et de plein emploi. Ce n'est plus un secret qu'aujourd'hui, les institutions et la protection sociale ne sont plus adaptées.

Il faut trouver un système alternatif qui soit en phase avec la nouvelle organisation sociétale.

La révolution numérique a modifié substantiellement le mode de mesure de la valeur. Il ne s'agit plus aujourd'hui de valoriser l'outil de production ni le temps de travail, mais « *les données que chaque humain produit à tout moment par son activité numérique, et qui permettent aux entreprises de vendre produits et services à la bonne personne au bon moment.* » ¹⁴

En ce qui concerne la robotisation et la numérisation des procédés industriels, ils ont pour conséquence, voire pour objet, de remplacer l'homme et donc de supprimer de nombreux emplois, tout en continuant à générer de l'argent.

Ces avancées technologiques devraient bénéficier à tous si l'objectif poursuivi était de réduire les tâches dangereuses et la pénibilité du travail, et faire gagner du temps. Cette

13. « Le revenu universel, généalogie d'une utopie », A. REVERCHON, site Le Monde, publié le 6 mars 2016, lien URL: https://www.lemonde.fr/idees/article/2016/04/21/le-revenu-universel-genealogie-d-une-utopie_4906393_3232.html

14. « Revenu universel : la faute à Uber? », A. REVERCHON, site Le Monde, publié le 15 avril 2016, lien URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2016/04/21/revenu-universel-la-faute-a-uber_4906421_3232.html

révolution technologique modifie donc complètement le monde du travail. Ainsi, la manière de redistribuer les richesses devra changer également pour trouver un moyen équitable d'en faire profiter toute la population.

Les avancées technologiques constituent un fait social qui contribue au bien commun. A ce titre, chacun devrait pouvoir profiter de ses apports.

L'allocation universelle pourrait ainsi être financée par la redistribution du produit généré par ces progrès sociétaux.

4. La réduction du contrôle de l'Etat

Parce que les aides sociales existantes sont conditionnées à des comportements ou des états, l'Etat se sent légitime de s'immiscer dans la vie privée des citoyens et dans leurs choix *existentiels*.

Cela aboutit à une forte discrimination entre les personnes qui n'ont pas besoin d'allocations sociales, et celles qui en dépendent. En effet, les premières ont le droit de vivre selon leurs désirs alors que les secondes sont contraintes de se laisser contrôler et de justifier leurs choix.

Pourtant, en dehors des aides sociales à proprement parler, tout le monde bénéficie d'une grande diversité de services *publics*, financés sur base d'un principe cousin : les hôpitaux, les routes, les tribunaux, les administrations, etc. sont construits avec l'argent des cotisations des citoyens. C'est l'idée de mettre en commun les richesses de chacun, à hauteur de ses capacités, pour construire collectivement une société humaine.

Si l'utilisation par tous de ces services publics ne souffre pas du même jugement culpabilisant que la perception des aides sociales par certains, l'on constate néanmoins la disparition progressive et silencieuse des services publics, abandonnés par l'Etat et de plus en plus privatisés.

C'est en raison de l'idée que ce serait « l'Etat », en tant qu'entité distincte, qui finance les besoins de base, que son administration se sent légitime de demander des comptes à ceux qui en bénéficient. Il faut sortir de cette fiction, et se rappeler que les caisses de « l'Etat » sont précisément remplies *par les citoyens*. L'Etat n'est que celui qui décide de *la destination* de ces richesses.

L'allocation universelle aurait pour vertu de procurer un sentiment de liberté aux citoyens, qui ne subiraient plus l'intrusion de l'Etat dans leur vie privée.

5. La répartition égalitaire des richesses

L'idée est que la richesse devrait être redistribuée entre tous et non accaparée par certains. La production de richesses est décidée par le système capitaliste qui ne reconnaît pas cette faculté à tout un panel d'activités exclues de la définition du travail, telles que le travail domestique, le bénévolat, l'engagement politique, etc. Elles sont exclues de la notion de « travail » car elles ne permettent pas d'en retirer de la rémunération – cette dernière étant décidée par le système capitaliste.

Pourtant ces activités, indispensables à la société, sont bien productrices de valeurs. Le revenu de base permettrait de leur rendre leur légitimité, et de reconnaître leur existence nécessaire dans la société.

En outre, la richesse produite est « *le résultat du travail collectif et de l'inventivité des générations successives* »¹⁵ et devrait donc revenir à tous.

Enfin, le racisme, le sexisme et tout autre mécanisme de différenciation et d'exclusion tronquent le jeu économique en favorisant ou défavorisant d'emblée certains individus, tant dans le monde du travail que dans la recherche d'un logement. L'allocation universelle pourrait pallier ces discriminations en établissant une égalité réelle, en versant à chacun des moyens de subsistance identiques.

6. L'apport d'une sécurité matérielle

Dans un monde en plein bouleversements techniques, numériques, financiers, sanitaires, etc., personne n'est à l'abri de la précarité.

L'allocation universelle pourrait donc répondre à ce risque et combattre la pauvreté qui cause des drames irréversibles.

Dans une conception plus capitaliste du revenu de base, le cumul de l'allocation universelle avec le maintien des conditions de travail actuelles permettrait d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs, consommateurs nécessaires à la perpétuation du système.

7. Le rassemblement autour d'un projet commun de société

L'allocation universelle pourrait être l'occasion de générer une grande mobilisation autour d'un nouveau projet de société, dans laquelle chacun se sentirait concerné.

Plusieurs études ont montré que le revenu universel augmente la confiance des citoyens dans les institutions, entre eux et envers les politiques.¹⁶

Il nous semble urgent de débarrasser la société des accusations de « profiteurs », de « poids sur la société », d'« assistés », de « fainéants », d'« incapables », etc. qui divisent les citoyens au lieu de les faire se rencontrer, s'intéresser aux réalités de chacun et de les rassembler autour d'un projet commun de société.

8. Le rééquilibrage de la négociation des conditions de travail

L'allocation universelle permettrait aux travailleurs de négocier réellement les conditions de travail, leur salaire et la nature du travail pour lequel ils sont engagés.

Les entreprises seraient alors contraintes d'améliorer les salaires et conditions de travail étant donné que leur « *armée de chômeurs* » supposée accepter n'importe quelles conditions juste pour avoir un travail, disparaîtrait avec la fin d'un revenu exclusivement conditionné à l'emploi.

15. « Le revenu universel, généalogie d'une utopie », A. REVERCHON, site *Le Monde*, publié le 6 mars 2016, lien URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2016/04/21/le-revenu-universel-genealogie-d-une-utopie_4906393_3232.html

16. « What is There to Learn From Finland's Basic Income Experiment? Did It Succeed or Fail ? », S. SANTENS, site *Medium*, publié le 14 février 2019, lien URL : <https://medium.com/basic-income/what-is-there-to-learn-from-finlands-basic-income-experiment-did-it-succeed-or-fail-54b8e5051f60>

9. La reconnaissance de la nécessité de certaines activités non rémunérées

Certaines activités ne produisent pas de valeur économique aux yeux de l'économie capitaliste qui gouverne notre société.

Pourtant ces activités, qui ne se vendent pas, sont souvent très utiles à notre société, telles que le travail au foyer, le volontariat ou encore la recherche. Le revenu de base permettrait de reconnaître l'importance de la créativité, l'innovation, l'entraide, etc. et offrirait le temps nécessaire pour les développer.

Les arguments en défaveur de l'allocation universelle

Il existe également plusieurs arguments qui contestent la pertinence ou les bienfaits de l'allocation universelle. Quand certaines thèses nous semblent précautionneuses, d'autres sont à récuser simplement.

1. L'égalité en droit crée de l'inégalité en fait

Nous n'avons pas les mêmes besoins. Une personne qui souffre d'un handicap ou une personne âgée moins valide aura, en principe, besoin d'une allocation plus élevée qu'un jeune en pleine santé, pour payer les soins et le matériel nécessaires à son quotidien. Une personne qui vit dans une zone où les loyers sont élevés pourrait se sentir lésée par rapport à une personne pour qui le loyer pèse moins lourd dans son budget.

L'universalité du revenu de base est mise en cause par cet argument.

2. Le financement

La question du financement d'un tel système concentre les désaccords : comment assumer financièrement cette allocation ?

Il s'agit de l'argument le plus souvent avancé pour démontrer l'infaisabilité du projet.

Beaucoup considèrent que l'allocation universelle n'est qu'un doux rêve d'utopistes qui ne pourrait résister à sa concrète réalisation.

C'est toutefois oublier que l'interdiction du travail infantile, le droit de vote des femmes, les congés payés et le financement d'une sécurité sociale collective ont rencontré un scepticisme identique... qu'un projet égalitaire fort et volontariste a pourtant permis de balayer.

3. La disparition du système de sécurité sociale

Certains nourrissent la crainte que le revenu de base viendrait remplacer toute autre aide sociale issue des prélèvements sur le travail, ce qui mènerait au démantèlement du système de sécurité sociale.

Les libéraux y voient l'opportunité d'octroyer une liberté supplémentaire à chaque citoyen : celle de contracter des assurances privées que chacun aurait la liberté d'identifier comme nécessaire ou non en fonction de sa situation personnelle, et ne pas devoir cotiser pour toutes les aides sans avoir le choix.

Pourtant, le système social s'est organisé autour d'une multitude d'aides différenciées, chacune poursuivant des objectifs spécifiques. Il serait dangereux de nier qu'elles ont chacune leur importance.

La protection sociale est essentielle dans notre société, aspirant tantôt à éviter de laisser les citoyens tomber dans l'extrême pauvreté tantôt à fournir des services à tous. La singularité des services et des aides permet une focalisation et une expertise nécessaires à la poursuite de ces objectifs.

Remplacer la sécurité sociale par le revenu de base nous ferait perdre toutes les protections acquises au fil de revendications et de combats réalisés depuis des décennies et marquerait une nouvelle étape dans le repli sur soi et le détricotage du projet d'une société construite sur les valeurs de solidarité et de construction commune.

4. L'oisiveté des travailleurs

Beaucoup craignent que l'instauration d'un revenu de base génère des individus fainéants, assistés et paresseux qui, se contentant du revenu de base, ne se préoccuperaient plus du travail nécessaire à l'organisation et à la survie de la société.

Certains formulent également la crainte d'un abandon d'activités potentiellement innovantes par manque de motivation financière, ce qui entraînerait l'appauvrissement global de la société.

Pourtant, il a souvent été constaté que les pensionnés, bénéficiant d'un revenu inconditionnel chaque mois, ne se sont jamais arrêtés de « travailler ». Le produit de leurs activités n'est toutefois pas repris dans la considération capitaliste de la valeur.

L'argument du risque d'oisiveté ne repose ainsi sur aucune observation empirique, mais uniquement sur la conception capitaliste de l'être humain qui n'agirait que dans la perspective de toucher son salaire.

5. La baisse des salaires et de la protection des travailleurs

Certains avancent que le revenu de base sera récupéré par les patrons, qui proposeront des emplois à bas salaire pour *permettre* aux travailleurs de compléter ce revenu (de survie).

Les employeurs profiteraient donc du fait que l'État assure un revenu minimum pour baisser les salaires.

L'ubérisation progressive du monde du travail illustre malheureusement à quel point cette peur est légitime.

Certains libéraux militent pour un revenu de base, mais à l'appui d'arguments tels que l'allègement des conditions d'engagement, la suppression des CCT réglementant les conditions de travail, l'instauration d'un salaire minimum, etc. permettant une meilleure flexibilité du travail et du travailleur.

La défense de cette idée s'appuie sur une libéralisation extrême du marché de l'emploi, emportant la suppression de toutes les garanties protégeant les travailleurs.

La suppression de la protection des travailleurs issue de l'ubérisation a pourtant des effets dramatiques.

Si le droit social a instauré ces garanties, c'était précisément dans le but de rééquilibrer le rapport de force entre l'employeur et le travailleur...

Le revenu de base ne peut pas servir de prétexte à une ubérisation généralisée du monde du travail.

6. La peur de l'augmentation de l'immigration

Une partie de la population des pays riches ressent, en général, une certaine anxiété vis-à-vis de l'immigration venant des pays pauvres en pensant que les migrants sont attirés par les pays riches pour leur voler *leurs* ressources.

Dans ce climat d'angoisse, les nationalistes ne verront, dans l'existence d'une allocation universelle inconditionnelle, qu'un attrait supplémentaire pour l'immigration.

Ces angoisses sont le résultat de croyances et politiques qui s'en nourrissent.

Les raisons de l'immigration sont expliquées par des facteurs socio-politiques, des facteurs démographiques et économiques ainsi que des facteurs environnementaux.¹⁷

Dans une grande majorité des cas, les émigrants cherchent à fuir un pays en guerre ou dangereux pour eux et leur proches, que ce soit en raison de persécutions gouvernementales ou en raison de catastrophes naturelles dues au changement climatique.

Lorsqu'on parle de facteurs économiques, il s'agit en général de pouvoir bénéficier de meilleures conditions de travail ainsi que de meilleures opportunités éducationnelles. Les mauvaises conditions de travail et la corruption dans le milieu de l'éducation sont le produit direct de la mondialisation, du capitalisme et de la politique de colonisation des pays occidentaux.¹⁸

Il s'agit d'un autre débat sur lequel nous n'allons donc pas nous étendre, mais il nous semblait nécessaire de tempérer ces croyances.

17. « Exploring migration causes – why people migrate », site European Parliament, publié le 1^{er} juillet 2020, lien URL: <https://www.europarl.europa.eu/news/en/headlines/world/20200624STO81906/exploring-migration-causes-why-people-migrate>

18. « La fin de la pauvreté ? », Film-documentaire, P. DIAZ, producteur Cinéma Libre Studio, France, 2009.

Les expérimentations de l'allocation universelle à l'étranger

Nous avons sélectionné quelques expérimentations réalisées tantôt à l'initiative des pouvoirs publics, tantôt à l'initiative d'organisations privées. La liste n'est pas exhaustive, et a pour seul objet d'apprécier la diversité des applications de l'allocation universelle.

Aucune d'entre elles ne correspond *strico sensu* à la définition de l'allocation universelle. Ces expérimentations ont soit un caractère temporaire, soit une conditionnalité.

Allemagne

En Allemagne, la société civile s'est emparée du flambeau. L'association *Mein Grundeinkommen* – Mon Revenu de base – s'est lancée dans le projet de tester le revenu de base. Il s'agit d'une association qui désire générer des données tangibles et évaluer scientifiquement les conséquences de la mise en place d'un revenu de base.

Il n'y a donc pas de programme politique, mais un réel désir de tester ce projet de société, indépendamment du monde politique, de son agenda et de ses fluctuations.

L'institut allemand de recherche économique DIW aura la tâche d'évaluer l'impact social et économique sur le *marché du travail*, au fil des mois.

L'expérience va être menée sur 120 Allemands, qui percevront un revenu de base mensuel de 1 200 €¹⁹ durant trois ans, à partir de février 2021. Le groupe témoin sera composé tant de personnes riches que de personnes pauvres. Il sera représentatif de la société allemande. Ces bénéficiaires seront couplés avec 1 380 *jumeaux statistiques* aux mêmes caractéristiques socio-professionnelles, qui ne toucheront pas le revenu universel, avec lesquels ils seront comparés.²⁰

L'association *Mein Grundeinkommen* a lancé une campagne de financement participatif qui a rencontré un franc succès et a atteint son objectif. Le projet est donc exclusivement financé par des donations de près de 150 000 particuliers.

Plusieurs critiques sont formulées tant par rapport au projet – *le revenu de base est une idée néolibérale qui veut se substituer à la sécurité sociale* – qu'à la méthode – *120 personnes est insuffisant pour collecter des données scientifiquement valables et 3 ans est un délai trop court pour évaluer l'impact sociétal à long terme*.²¹

-
19. Le seuil du risque de pauvreté est de 1.060 euros, en Allemagne.
« Les seuils de pauvreté en Europe : le grand écart », site *Observatoire des inégalités*, publié le 24 mai 2019, lien URL : <https://www.inegalites.fr/Les-seuils-de-pauvrete-en-Europe-du-simple-au-double#:~:text=540%20euros%20au%20Portugal%20contre,pays%2C%20varient%20fortement%20en%20Europe>
 20. « Face à la crise, l'Allemagne expérimente le revenu universel », site *Le Figaro*, publié le 1er septembre 2020, lien URL : <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/face-a-la-crise-l-alle-magne-experim-ente-le-revenu-universel-20200901>
 21. « En Allemagne, un revenu universel "apolitique" attire 1,6 million de candidats », site *France24*, publié le 26 août 2020, lien URL : <https://www.france24.com/fr/20200826-en-alle-magne-un-revenu-universel-apolitique-attire-1-6-million-de-candidats>

Canada

Plusieurs projets et expériences ont déjà été proposés au Canada, depuis les années 1930, en Alberta, au Manitoba, en Ontario...

Depuis 2018, un programme a été instauré bénéficiant aux personnes handicapées et à celles qui ont des contraintes sévères à l'emploi. Il s'agit d'un revenu minimum garanti qui profite aujourd'hui à 84 000 personnes, quels que soient leurs autres revenus et quels que soient les revenus des personnes avec lesquelles elles partagent leur ménage.²²

Espagne

En Espagne, la promesse électorale du parti *Podemos* d'instaurer un revenu universel a abouti, en début d'année, à la proposition d'octroyer un revenu minimum de 600 € par mois pour les 10 millions de citoyens les plus pauvres.

Face à l'ampleur de la crise économique provoquée par le Coronavirus, l'Espagne a dû accélérer la mise en œuvre du projet et a, fin mars 2020, envisagé un « revenu minimum vital » de 440 € pour les travailleurs qui ont perdu leur emploi pendant l'épidémie et qui ne pouvaient prétendre aux allocations de chômage, faute de travail suffisant.

Pour le reste, l'Espagne maintient la poursuite du projet d'instaurer un revenu garanti pour les plus démunis. Le 26 février 2020, la ministre de l'économie, Nadia Calviño, a affirmé l'objectif d'en faire *un instrument structurel et permanent*.²³

Etats-Unis²⁴

Entre 1968 et 1982, plusieurs expérimentations de ce genre ont été instituées aux Etats-Unis.

En Alaska, par exemple, un fonds a été créé pour les générations futures, qui est alimenté par les revenus du pétrole depuis 1976. Les habitants de cet Etat perçoivent, inconditionnellement, en moyenne 1 200 \$ par an. Ces *dividendes* s'apparentent à un revenu universel.

Aussi, certaines tribus amérindiennes redistribuent les revenus des casinos dont ils sont propriétaires directement à leurs membres.

De même, depuis 2019, une telle initiative a été instituée par Micheal Tubbs, le Maire de Stockton, en Californie. Cette ville est le *refuge* des travailleurs pauvres chassés de San Francisco en raison de la hausse des prix de l'immobilier. La ville a sélectionné au hasard 125 ménages auxquels elle verse 500 \$ tous les mois. L'expérience est financée par le

-
22. « Revenu minimum garanti : qui, quoi, comment et pourquoi ? », M. POIRIER, site Francopresse, publié le 20 avril 2020, lien URL : <https://www.francopresse.ca/actualites/economie-et-finances/revenu-minimum-garanti--qui-quoi-comment-et-pourquoi--b28d45f84c37a4135b6f0583e6cfe279>
 23. « L'Espagne veut instaurer un revenu universel permanent pour faire face à la crise », publié le 7 avril 2020, site L'Obs, lien URL: <https://www.nouvelobs.com/coronavirus-de-wuhan/20200407.OBS27193/coronavirus-pour-faire-face-a-la-crise-l-espagne-veut-instaurer-un-revenu-universel.html>
 24. « Face à la crise du Covid-19, ces pays qui envisagent le revenu universel », A. DUFOUR, site La Croix, publié le 8 avril 2020, lien URL : <https://www.la-croix.com/Economie/Monde/Face-crise-Covid-19-pays-envisagent-revenu-universel-2020-04-08-1201088501>

Economic Security Project qui est une organisation créée par Chris Hughes, co-fondateur de Facebook.²⁵

L'objectif poursuivi est de mettre fin à la pauvreté et reconstruire la classe moyenne. Il ressort des premiers résultats *plus de sérénité, plus de sécurité et plus de simplicité*.²⁶

L'ancien candidat aux primaires démocrates 2020, Andrew Yang, défendait également un revenu minimum universel de 1 000 \$ pour tous, inconditionnellement. Il soutenait cette proposition en arguant qu'« *un emploi sur trois risque d'être remplacé par la technologie* ». ²⁷

Avec l'épidémie du coronavirus et la crise socio-économique qui s'ensuit, l'administration Trump a lancé un plan d'aide économique qui octroie à tous les Américains gagnant moins de 75 000 \$ par an, un chèque de 1 200 \$ – et une somme inférieure à ceux gagnant entre 75 000 et 99 000 \$ –, appelé les « *stimulus checks* ». ²⁸

Il ne s'agit, ici, pas d'un revenu minimum garanti, mais d'une aide ponctuelle qui ne sera versée qu'une seule fois. ²⁹

Finlande

En Finlande, le revenu de base a été expérimenté sur 2 000 Finlandais qui ont bénéficié d'un revenu forfaitaire mensuel de 560 € exonéré d'impôts, indépendamment de leurs ressources. Ce projet a duré deux ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Âgés de 25 à 58 ans, les bénéficiaires de ce revenu ont été piochés au sort parmi les chercheurs d'emploi et ne pouvaient refuser de participer à l'expérience. Ils étaient comparés à un groupe-test de chômeurs touchant le même montant, mais à titre d'allocations de chômage, les contraignant donc à respecter les conditions et démarches administratives prévues dans le système de la sécurité sociale existant.

L'objectif poursuivi par le gouvernement³⁰ était d'examiner l'impact qu'aurait une telle allocation sur la remise à l'emploi, pour imaginer réformer le système de la sécurité sociale en simplifiant sa complexité et réduisant sa lourdeur bureaucratique.

Les résultats de l'étude ont été qualifiés de « peu positifs sur l'emploi ».

25. « A Stockton, en Californie, le maire parie sur un revenu minimum garanti pour réduire la précarité », site Le Monde, publié le 5 février 2020, lien URL: https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/02/05/a-stockton-en-californie-l-experience-du-revenu-minimum-garanti_6028429_3234.html

26. « En Californie, le revenu universel, la panacée en temps de pandémie », site France24, publié le 25 mars 2020, lien URL: <https://www.france24.com/fr/20200325-en-californie-le-revenu-universel-la-panac%C3%A9e-en-temps-de-pand%C3%A9mie>

27. « En Californie, le revenu universel, la panacée en temps de pandémie », site France24, publié le 25 mars 2020, lien URL: <https://www.france24.com/fr/20200325-en-californie-le-revenu-universel-la-panac%C3%A9e-en-temps-de-pand%C3%A9mie>

28. Petite anecdote sympa: Donald Trump exige que son nom apparaisse sur les chèques. Cette demande est contraire aux pratiques habituelles du fisc américain, responsable de la distribution des chèques.

29. « Le revenu minimum garanti de Donald Trump », V. BROUSSEAU-POULIOT, site La Presse, publié le 24 avril 2020, lien URL: <https://www.lapresse.ca/affaires/2020-04-24/le-revenu-minimum-garanti-de-donald-trump>

30. Gouvernement de centre-droit, pro-austérité.
« 560 euros par mois à vie et sans conditions, le revenu universel est une réalité en Finlande », site RTBF, publié le 3 janvier 2017, lien URL : https://www.rtbef.be/info/economie/detail_560-euros-par-mois-a-vie-et-sans-conditions-le-revenu-universel-est-une-realite-en-finlande?id=9480332

Il a toutefois été observé que le revenu universel avait eu des effets positifs sur le bien-être mental des bénéficiaires ainsi que sur leur sentiment d'autonomie. Ils auraient déclaré vivre moins de stress, moins de tristesse, moins de dépression, moins de solitude et avoir une plus grande confiance en eux, envers leurs concitoyens et dans les institutions.

Plusieurs remarques s'imposent.

D'une part, le salaire net moyen en Finlande dépasse les 2 200 € par mois, par personne.³¹ Le montant de 560 € – qui correspond à l'allocation de chômage en Finlande – ne permet donc pas de mettre les bénéficiaires dans de vraies bonnes conditions de vie.

D'autre part, l'expérience s'est concentrée sur les chômeurs et sur l'impact d'un revenu inconditionnel sur leur attitude face à la recherche d'emploi. Il aurait été intéressant d'étendre l'expérience aux travailleurs, d'observer l'impact sur leur santé et de mesurer l'impact sur l'organisation de leur vie privée et professionnelle (réduction de leur temps de travail, démission, activités bénévoles, etc.).

En outre, d'autres types de revenus sont restés conditionnés à la recherche d'emploi, telles que les allocations familiales, ce qui n'a pas libéré totalement les chercheurs d'emploi de leurs obligations face aux aides sociales.³²

Enfin, il semble que les conclusions sont un peu rapides. En effet, dire que les résultats sont « peu positifs sur l'emploi » en supposant l'oisiveté des bénéficiaires du revenu de base, est faire abstraction du contexte de crise économique dans lequel s'inscrit l'expérience. Il faut absolument prendre en compte la conjoncture sociétale : nous ne sommes plus dans une société du plein emploi.

Il aurait été intéressant qu'en parallèle à ce revenu inconditionnel, une génération de nouveaux emplois fût lancée. Dans tous les cas, il nous semble malhonnête de rendre responsable la (mauvaise) volonté du travailleur du peu de reprise d'emploi.

Un rapport³³ sur l'expérience fut rédigé en 2019 (sur des données encore partielles, à l'époque), dans lequel est soulevée une question qui nous semble pertinente : la nécessité de réaliser l'expérience dans une même ville. Cette expérience de système alternatif ne peut être analysée de manière globale et cohérente que si on se trouve dans un système entier.

On peut concevoir que le revenu de base puisse avoir une réelle influence sur l'économie locale. Les bénéficiaires, dépensant leur argent dans les produits et services locaux, génèreraient une augmentation des ressources des entreprises, ce qui permettrait à ces dernières d'engager plus de personnel, répondant à une plus grande demande des habitants.

-
31. « 560 euros par mois à vie et sans conditions, le revenu universel est une réalité en Finlande », site RTBF, publié le 3 janvier 2017, lien URL : https://www.rtb.be/info/economie/detail_560-euros-par-mois-a-vie-et-sans-conditions-le-revenu-universel-est-une-realite-en-finlande?id=9480332
 32. « Understanding Finland's basic income experiment – A test of Partial UBI and Slightly Less Bureaucracy », S. SANTENS, site Medium, publié le 14 février 2019, lien URL : <https://medium.com/basic-income/what-is-there-to-learn-from-finlands-basic-income-experiment-did-it-succeed-or-fail-54b8e5051f60>
 33. « Understanding Finland's basic income experiment – A test of Partial UBI and Slightly Less Bureaucracy », S. SANTENS, site Medium, publié le 14 février 2019, lien URL : <https://medium.com/basic-income/what-is-there-to-learn-from-finlands-basic-income-experiment-did-it-succeed-or-fail-54b8e5051f60>

Ce rapport est très sceptique sur la pertinence des conclusions qui ont été prises lors de cette expérience, en raison de la méthode de test (la représentation partielle de la population – les bénéficiaires désignés uniquement parmi les chômeurs –, la répartition spatiale diffuse, etc.).

Quoi qu'il en soit, le gouvernement finlandais a décidé de ne pas étendre ni pérenniser le projet en raison de son effet trop faible sur la diminution du chômage et du coût qu'il représenterait.

Namibie

Une expérience a été menée en 2008-2009 à Otjivero, un village d'environ 1 000 habitants. Un revenu de 100 \$ namibiens (environ 10 €) par personne et par mois – « *suffisant pour vivre* »³⁴ – fut distribué pendant deux ans.³⁵

On a pu observer une baisse du chômage, une baisse de la criminalité, une baisse de la malnutrition infantile, une baisse de l'absentéisme scolaire, la mise en place de micro-entreprises et l'arrêt de l'émigration vers les grandes villes.³⁶

Cet exemple est encourageant et invite à suivre ce pays pionnier.

Pays-Bas

Un projet a été réalisé à Utrecht, de juin 2018 à janvier 2020, qui consistait à verser un revenu de base de 960 € par mois.³⁷

L'expérience a été réalisée sur 900 personnes, tirées au sort parmi les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion. Elles ont été réparties en quatre groupes, soumis à des conditions différentes :

- un groupe perçut le revenu de base sans aucune condition – avec ou sans travail ;
- un groupe perçut un revenu de base avec une aide particulière de la part de la Municipalité d'Utrecht ;
- un groupe perçut un revenu de base avec un complément en cas de bénévolat ou d'une autre forme de travail durant le mois ;
- et un groupe servant de groupe contrôle qui fut observé pour comparer le comportement des bénéficiaires de l'expérience avec le système social en place.³⁸

34. « La preuve par l'expérimentation », site *Mouvement Français pour un Revenu de Base*, lien URL : <https://www.revenudebase.info/actualites/revenu-de-base-outil-contre-pauvrete/>

35. « Namibie. Les miracles du revenu minimum garanti », T. SCHWAB, site *Courrier International*, publié le 28 avril 2010, lien URL : <https://www.courrierinternational.com/article/2010/04/29/les-miracles-du-revenu-minimum-garanti>

36. « La preuve par l'expérimentation », site *Mouvement Français pour un Revenu de Base*, lien URL : <https://www.revenudebase.info/actualites/revenu-de-base-outil-contre-pauvrete/>

37. « What works: studying the effects of fewer rules in social assistance », site *Gemeente Utrecht*, lien URL : <https://www.utrecht.nl/city-of-utrecht/study-on-rules-in-social-assistance/>

38. « What works: Researchers from Utrecht University to conduct study into better welfare benefits », site *Utrecht University*, publié le 21 février 2018, lien URL : <https://www.uu.nl/en/news/what-works-researchers-from-utrecht-university-to-conduct-study-into-better-welfare-benefits>

Nous n'avons pas trouvé de documentation qui analyse l'expérimentation et ses effets. La fin de l'expérience étant en janvier 2020, un rapport et des conclusions paraîtront certainement dans les mois qui viennent.

Suisse

En 2016, une proposition a été soumise au vote des Suisses, qui suggérait la création d'un revenu de base inconditionnel.

L'initiative imaginait un revenu mensuel de 2 500 francs suisses pour les adultes et 625 francs suisses pour les enfants mineurs, quand le salaire moyen était de 6 189 francs suisses et qu'une proposition d'instauration d'un salaire minimum fixé à 4 000 francs suisses était en cours.³⁹

Il s'agissait d'une allocation universelle, versée tous les mois, à tous les Suisses et aux étrangers vivant sur le territoire suisse depuis au moins cinq ans, qu'ils aient ou non un travail.

Le financement de cette mesure passait par la suppression des différentes aides et assurances sociales ainsi que par l'introduction d'une taxe sur les transactions électroniques.

Une pétition ayant récolté plus de 126 000 signatures⁴⁰ a engendré l'organisation d'un référendum fédéral visant à modifier la Constitution en ce qu'elle ouvre à chacun, dès sa naissance, ce droit à un revenu de base inconditionnel.

Le Parlement s'était prononcé contre le revenu de base et le Gouvernement avait recommandé à la population de rejeter la proposition.

Cette proposition a, pour finir, été rejetée massivement en juin 2016.⁴¹

39. « Le « revenu de base inconditionnel » proposé en Suisse en 4 questions », A. POUCHARD, site Le Monde, publié le 3 juin 2016, lien URL : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/06/05/le-revenu-de-base-inconditionnel-vote-en-suisse-en-4-questions_4936888_4355770.html

40. « Le « revenu de base inconditionnel » proposé en Suisse en 4 questions », A. POUCHARD, site Le Monde, publié le 3 juin 2016, lien URL : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/06/05/le-revenu-de-base-inconditionnel-vote-en-suisse-en-4-questions_4936888_4355770.html

41. 76,9 % ont voté contre la proposition avec un taux de participation de 46 %.

Une proposition révolutionnaire – le salaire à vie de Bernard Friot

Bernard FRIOT est un économiste philosophe qui s’est intéressé – et s’intéresse toujours – à la notion de travail ainsi qu’à l’enjeu du salaire. Il étudie la manière dont le travail et le salaire sont traités dans la société, ainsi que la manière dont ils devraient être définis pour aboutir à un projet de société plus juste et plus en phase avec son temps.

Ce chapitre résume son analyse de nos sociétés et son projet pour améliorer leur fonctionnement.

Le constat⁴²

Le salaire à vie est né de deux constats :

Le premier est qu’il n’y a plus suffisamment d’emploi pour tout le monde. Et puisque l’emploi est une des seules sources de revenus qui permette de vivre, cela cause une paupérisation accrue des travailleurs.

Cette pénurie organisée – la réduction du travail et de sa pénibilité avait pour dessein le bien-être des travailleurs – a des conséquences désastreuses sur les conditions de travail.

Deuxièmement, puisqu’il n’y a plus d’emploi pour tout le monde, la compétition au sein des entreprises, de l’école et du marché du travail en général est devenue féroce – preuve en est que le burn out professionnel est désormais reconnu comme une maladie professionnelle.

On a construit une morale autour de l’économie, une morale capitaliste qui se focalise sur la rentabilité, le marché et la croissance au lieu de se préoccuper du bien-être, des réalisations et de la créativité de l’être humain.

Le capitalisme ne souhaite le développement que d’une seule chose : le capital. Partant, ce modèle économique est incapable de penser le travail autour du développement personnel de l’être humain.

Le chantage à l’emploi massivement utilisé par les employeurs, réduit nos acquis sociaux tels que les cotisations sociales, les minima salariaux, etc. Le demandeur d’emploi ne sera pas regardant sur ses conditions de travail, pourvu qu’il en ait un !

Par ailleurs, la lutte contre la pauvreté telle qu’elle est menée par nos gouvernements constitue « *un recul par rapport à la protection sociale existante* »⁴³ en ce qu’elle encourage la privatisation des services publics et une offre de crédits destinés à rembourser des dettes et des intérêts dont l’origine, souvent illégitime, n’est pas remise en cause.

Les politiques se trompent de combat.

42. « Le salaire à vie (Bernard Friot) », chaîne Youtube *Mes chers contemporains*, USUL, publiée le 30 septembre 2015, lien : https://www.youtube.com/watch?v=uhg0SUYOXjw&ab_channel=Usul2000

43. « Histoire et genèse d’une idée néolibérale », D. ZAMORA, in *Contre l’allocation universelle*, M. ALALUF et D. ZAMORA (dir.), Lux Editeur, 2016, p.33.

Il est temps d'ouvrir les yeux, de comprendre les enjeux derrière les idées reçues comme naturelles et de libérer le travail en se concentrant sur un combat pour le salaire.

Le changement de regard⁴⁴

La théorie de Bernard FRIOT se base sur l'indispensable déconnexion du salaire et de l'emploi. Il est temps de lier le salaire non plus à l'emploi, mais à la personne.

Il est nécessaire de se battre pour le salaire et non plus pour le plein emploi. Ce dernier est un combat perdu d'avance. Car il se trompe d'objectif : ce combat cherche à créer de l'emploi, donc des *employeurs*, ce qui renforce la compétition et affaiblit les conditions de travail et le salaire.

Il nous faut sortir de l'endoctrinement capitaliste en réfléchissant concrètement aux fondements intellectuels qui nous ont façonnés depuis l'enfance.

Cet exercice peut être assez simplement accompli grâce à l'exemple suivant :

Monsieur x garde un enfant y. Dans un cas, il garde son petit-fils en tant que grand-père, retraité, qui rend service à sa fille, mère de l'enfant y. Dans un autre, il garde l'enfant en tant que babysitter contre une rémunération. Dans un cas, il rend service, dans l'autre, il travaille. Dans le premier cas, il s'agit d'une activité non économique, dans le second, il s'agit d'une activité économique. Pourtant, il s'agit de la même activité et des mêmes acteurs.

Puisqu'il n'y a pas de transaction sur le marché, il n'y a pas d'activité économique. La valeur est une fiction créée par le capitalisme qui, par construction sociale, retire le retraité de la valeur économique alors que la production de service pour la société est équivalente dans les deux scénarios.⁴⁵

Reprenons cet exemple et imaginons à présent que tantôt Monsieur x travaille en tant que fonctionnaire dans une crèche publique et garde l'enfant y, tantôt il travaille pour son employeur, une crèche privée, l'entreprise z.

Dans le premier cas, on va considérer qu'il *coûte* à la société, puisque l'Etat payera le salaire de Monsieur x, à l'aide des impôts collectés. Dans le second cas, on va considérer qu'il crée de la valeur, en permettant à l'entreprise z de faire du profit. Pourtant Monsieur x a *coûté* plus cher à la collectivité dans la seconde situation que dans la première. En effet, lorsque Monsieur x est engagé par l'Etat, ses services ont coûté son salaire et les outils de production. Mais lorsqu'il preste ses services en tant qu'employé de l'entreprise z, ceux-ci seront évalués en comprenant la force de travail que consacra Monsieur x aux *mêmes tâches* ainsi qu'un surplus, permettant à son employeur d'y prélever un profit personnel. L'utilisateur qui voudra bénéficier des services de Monsieur x en tant qu'employé de l'entreprise z, devra donc offrir une somme d'argent supérieure à celle correspondant à la

44. « L'enjeu du salaire », B. FRIOT, La Dispute/Snédit, Paris, 2012 ; « Emanciper le travail », B. FRIOT, La Dispute/Snédit, Paris, 2014.

45. « Bernard Friot : salaire à vie », A. GARIN, site pointculture, publié le 26 décembre 2018, lien URL : <https://www.pointculture.be/magazine/articles/focus/salaire-vie/>

seule force de travail de Monsieur x, puisqu'il rémunèrera en réalité à la fois Monsieur x, et son employeur.

Le capitalisme hiérarchise ainsi la valeur des actions humaines en fonction d'une rentabilité économique que seule la croissance du capital détermine.

Cet exemple nous permet de questionner le sens des mots derrière des idées qui nous semblent *a priori* naturelles : Monsieur x *coûte* à la société quand il est engagé par l'Etat, alors qu'il *génère des richesses* quand il travaille pour un employeur. Pourtant l'usager de ces services paiera plus dans le second cas. Alors que dans le jeu de la concurrence, ne cessera de diminuer le salaire de Monsieur x, qui n'aura pas eu de pouvoir de négociation quant à ses conditions de travail en raison des pressions liées au chômage de masse.

Cet exemple nous permet de mesurer, sans trop d'efforts, l'absurdité des étiquettes posées sur les activités humaines, qui sont déterminées par le capitalisme, et la catastrophe que cela engendre sur la vie des personnes.

Cette escroquerie idéologique nous aura donc fait croire – pire, penser – que le privé était moins cher que le public pour nous faire sortir petit à petit d'un système de construction commune de société.

En outre, on utilise des concepts – trop peu remis en question – de « coût du travail » alors que ce qui coûte, c'est le capital investi qui demande à être remboursé, et avec intérêts. On parle des grandes entreprises qui « font vivre » des milliers de travailleurs alors que ce sont ces milliers de travailleurs qui font vivre ces grandes entreprises.

En effet, la valeur économique est produite par le travail. Elle ne se crée pas toute seule, par magie. Ce sont les travailleurs qui, par leur force de travail, transforment la matière en marchandises ou qui produisent des services.

Il nous semble important de mettre en lumière la distinction faite par Bernard FRIOT entre la valeur d'usage et la valeur économique, pour bien comprendre que cette dernière, qui nous régule, n'est pas une notion naturelle, mais bien un concept construit et déterminé par ceux qui en détiennent le pouvoir.

La valeur d'usage d'un bien ou d'un service est ce à quoi ce bien ou ce service sert concrètement, son utilité dans la société.

La valeur économique est la valeur (monétaire) déterminée par le capitalisme qui instaure une hiérarchisation – voire une exclusion, comme le travail au foyer – des valeurs d'usage. Cette détermination relève des rapports sociaux fondamentaux de la société, dont la définition revient, en définitive, au pouvoir.

Aujourd'hui, les travailleurs sont payés pour la valeur – déterminée par l'idéologie dominante – de leur force de travail et non pour la valeur du produit de ce travail. Les personnes sont réduites à leur force de travail, mesurée par le temps de sa production.⁴⁶

46. « L'enjeu du salaire », B. FRIOT, La Dispute/Snédit, Paris, 2012, p. 16.

Il conviendrait de revaloriser l'activité humaine en fonction des besoins de la société, et d'abandonner la valorisation monétaire des biens et services en fonction de critères arbitraires formulés par les détenteurs de pouvoir, c'est-à-dire les propriétaires lucratifs.

La notion de **propriété lucrative** porte également son lot d'aberrations. Elle permet de tirer un revenu produit par le travail d'autrui. Il s'agit d'un patrimoine qui ne va pas être généré par son propriétaire, mais qu'il va faire fructifier sur le dos des travailleurs, seuls créateurs de richesse. Le propriétaire lucratif va louer leur temps de travail, et s'approprier la survaleur produite.

C'est, enfin, l'établissement d'une autorité hiérarchique qui va conférer à l'employeur la possibilité de décider du contenu du travail ainsi que de la valeur économique qu'il produira, mais également de faire exister ou disparaître le travailleur comme producteur de valeur économique.

À présent qu'on a questionné le sens réel de notions conventionnellement admises et religieusement intégrées ainsi que leur impact sur nos actions, croyances et revendications, il nous faut les briser et construire un nouveau projet de société avec toutes ses ressources concrètes.

C'est ce que les travaux de Bernard FRIOT proposent. Son projet de société dessine un cadre complet et directement applicable. Il ne reste plus qu'à oser.

Le projet

« *On ne résout pas les problèmes avec les modes de pensées qui les ont engendrés* » disait Albert Einstein.

Ainsi Bernard FRIOT propose un projet de société nouvelle pour sortir du capitalisme et reconnaître la valeur du travail – quelle qu'en soit la forme.

L'idée est de pousser le système social actuel jusqu'au bout : ne plus se satisfaire des cotisations qui remplissent les caisses de la sécurité sociale – sécurité sociale qui a pour objectif de prévenir les risques de la vie –, mais d'étendre la socialisation de la valeur au paiement des salaires et à l'investissement, d'affecter toute la valeur ajoutée au salaire et aux moyens de production, collectivement gérés.

Une caisse-salaire serait donc créée, à laquelle les travailleurs cotiseraient directement par la valeur produite par leur travail. Cette caisse, indépendante des entreprises, paierait tous les travailleurs, en ce compris ceux qui n'ont pas d'emploi. Toutes les formes de travail seraient donc reconnues, y compris le travail au foyer, le travail bénévole, la recherche et l'innovation qui demandent du temps, etc.

Il s'agirait d'ouvrir un droit politique irrévocable au salaire à vie à compter de la majorité légale. Cela aurait pour conséquence première de reconnaître la capacité de tous à contribuer à la chose publique ainsi qu'à la définition de la valeur économique, sans toutefois qu'il y ait d'injonction à travailler.

Le montant de ce salaire serait déterminé en fonction de la qualification des personnes. On passerait d'un système de **certification** – qui reconnaît un niveau de savoir et de

compétences – à un système de **qualification** – qui reconnaît « *un niveau de participation potentielle à la production de la valeur économique* ». ⁴⁷ Cette dernière est reconnue de manière transversale à toutes les activités et il ne sera jamais possible de rétrograder, même si une personne change son activité, dans laquelle elle avait obtenu un certain niveau de qualification.

Se baser sur la qualification personnelle pour déterminer le traitement salarial permettrait de lier le salaire à la personne et non plus au poste de travail. ⁴⁸

Ce système existe déjà. Il s'agit du traitement des fonctionnaires. Quelle que soient la productivité ou l'implication de la personne, elle est reconnue comme source de travail.

Bernard FRIOT propose quatre niveaux de qualification, allant de 1 500 à 6 000 € (net). Tout le monde démarrant, à 18 ans, au premier niveau de qualification. La carrière salariale se dessinerait donc à travers la progression de sa propre qualification.

Cette hiérarchisation de qualifications permettrait d'encourager le travail là où il est nécessaire. Plus un secteur a besoin de travailleurs, plus vite il permettrait de passer à une qualification supérieure pour avancer sur l'échelle des salaires. Cette possibilité de progresser dans la qualification et de percevoir le salaire y attaché permet de réguler le travail des différents secteurs d'activité et de mener une politique d'organisation sociale.

La progression dans les niveaux de qualification se ferait par l'ancienneté du travailleur et par des épreuves de qualification qui valideraient les acquis de leur expérience ou l'ingénierie de leurs idées.

La définition de la qualification, sa hiérarchisation et le contenu des épreuves seraient déterminés par des jurys de qualification. Ces jurys seraient composés de « *personnes étrangères aux entreprises et services dans lesquels l'intéressé aura travaillé depuis sa dernière épreuve de qualification* ». ⁴⁹

Il faudrait également déterminer un âge légal – par exemple, 60 ans – auquel les personnes abandonnent leurs responsabilités opérationnelles pour démarrer une « seconde carrière » et laisser les jeunes intégrer le monde du travail.

Ensuite, il faudrait supprimer la propriété lucrative ainsi que le crédit privé pour laisser place à la propriété d'usage et à un mode d'investissement social et collectif. Une partie de la valeur produite au sein de l'entreprise devra être affectée à l'autofinancement des projets qui auraient été décidés par les travailleurs eux-mêmes.

Les entreprises appartiendraient donc aux travailleurs qui y travaillent. Il s'agit de la **propriété d'usage**. Les entreprises auraient pour objectif de faire travailler et non de rapporter des revenus à leurs propriétaires lucratifs.

Les propriétaires dits « d'usage » ⁵⁰ auraient également la maîtrise de leurs outils de travail. Ils en seraient copropriétaires tant qu'ils y travaillent.

47. « L'enjeu du salaire », B. FRIOT, La Dispute/Snédit, Paris, 2012, p. 73.

48. Dans notre système, ce n'est en effet pas le travailleur qui est payé, mais son poste.

49. « Emanciper le travail – Entretiens avec Patrick Zech », B. FRIOT, La Dispute/Snédit, Paris, 2014, p. 78.

50. C'est-à-dire qu'ils consomment eux-mêmes leur patrimoine.

Cette propriété leur octroie un pouvoir économique et un pouvoir politique leur permettant de décider ce qu'ils vont produire, avec quels outils ainsi que déterminer leurs conditions de travail et la direction que prend l'entreprise.

Il faudrait compter sur le système d'éducation pour ne plus former les futurs adultes à la soumission et à la compétition, mais à l'autonomie et à la responsabilité pour développer la capacité des futurs travailleurs à produire de la valeur économique.

Enfin, une partie de la valeur produite par les entreprises devrait être mutualisée et collectée par des caisses d'investissement. Celles-ci seraient gérées démocratiquement et détermineraient les projets et initiatives à soutenir et à financer, que ce soit au niveau local, sectoriel, national ou international.

Il s'agirait d'un financement ne nécessitant ni remboursement ni taux d'intérêt.

Quant à la question du financement global de ce projet de société, il ne serait plus question de prélever des cotisations sociales sur les salaires payés directement aux travailleurs, mais uniquement de cotiser.

La totalité du PIB serait affectée à la cotisation. Il existerait trois cotisations : la **cotisation-salaire** – qui paie les salaires –, la **cotisation économique** – qui finance les investissements – et la **cotisation sociale** – qui offre des services gratuits, comme les transports, le logement, la culture, l'énergie, etc.

L'octroi d'un statut politique de producteur et la mutualisation des richesses ouvriraient une société se basant sur la coresponsabilité dans la production de la valeur économique et du vivre ensemble.

Conclusion

On a vu que l'allocation universelle recouvre de multiples définitions et reçoit des applications très variées.

Tantôt elle s'ajoute à un système préexistant, tantôt elle remplace une branche de l'organisation sociale, tantôt encore elle propose une toute nouvelle société.

Quand elle est fréquemment brandie comme une solution à la pauvreté, elle peut également avoir pour effet de résoudre un bon nombre de problèmes sociétaux, tels que le burn out, la discrimination, la croyance au « plein emploi », les inégalités de salaires entre hommes et femmes, la survalorisation de certaines professions et la dévalorisation d'autres, etc.

Elle pourrait également permettre un réel libre arbitre dans le chef des travailleurs, leur émancipation, la valorisation d'autres activités humaines, une amélioration du niveau d'éducation, etc.⁵¹

Les *bilans* des différentes expérimentations permettent peu de constater ces bienfaits, se limitant au prisme d'objectifs politiques réduits. Tant que l'application de l'allocation universelle se limite à des expériences partielles et temporaires, les résultats ne seront jamais satisfaisants ni pertinents.

Il nous faut toutefois rester prudents car consacrer l'allocation universelle tout en restant dans un système libéral – voire ultralibéral – pourrait provoquer l'anéantissement de toute protection sociale.

Il nous faut insister sur l'objectif de cette politique qui doit être de trouver l'égalité la plus grande entre les individus et non de simplement vouloir supprimer la pauvreté sans remettre en cause les écarts entre riches et pauvres.⁵²

Sur ce point, le projet imaginé par Bernard FRIOT apparaît comme particulièrement pertinent dans la mesure où il propose une réforme globale de notre système sociétal. Il ne s'est pas contenté de proposer la modification d'un pan de la société perçu comme problématique, mais propose de révolutionner tout le système.

Tout, dans son travail, a été identifié et organisé. Il revendique la généralisation de « *la propriété d'usage des entreprises, le salaire à vie, un financement de l'investissement sans appel au crédit, une autre mesure de la valeur que le temps de travail* ». ⁵³

C'est l'opportunité de penser une toute nouvelle économie. Un projet de société rassemblant l'humanité dans la construction *commune* d'un monde *commun*.

51. « Le revenu universel perçu différemment à travers le monde », G. REUGE, publié le 12 janvier 2017, site Libération, lien URL : https://www.liberation.fr/planete/2017/01/12/le-revenu-universel-percu-differemment-a-travers-le-monde_1541014

52. « Histoire et genèse d'une idée néolibérale », D. ZAMORA, in *Contre l'allocation universelle*, M. ALALUF et D. ZAMORA (dir.), Lux Editeur, 2016.

53. « Emanciper le travail – Entretiens avec Patrick Zech », B. FRIOT, La Dispute/Snédit, Paris, 2014, p. 67.

Cette frilosité des Etats ne répond pas à l'urgence de changer cette société toujours plus inégalitaire et obsédée par la *Croissance*. Cette course folle ne se mène pas seulement au détriment de la condition humaine, mais aggrave chaque jour davantage les dérèglements climatiques et dégrade profondément la biodiversité.

Il est temps d'être audacieux, de se retrousser les manches, de dépasser le stade des petites expériences hésitantes et d'oser poser une première pierre à l'édifice de la société égalitaire de demain.

Comme le soulignait Ursula K. LE GUIN, « *Nous vivons sous l'ère capitaliste. Son pouvoir semble inéluctable, tout comme semblait inéluctable l'ancien droit divin. Or n'importe quel pouvoir humain peut être combattu et changé par les êtres humains.* »

L'objet social de l'Atelier des Droits sociaux

L'association a pour but la promotion de la citoyenneté active pour tous. Elle vise à la suppression des exclusions en matière économique, juridique et politique, notamment sur le plan du travail, de l'habitat, de la santé, de la sécurité sociale, de l'aide sociale et de l'aide juridique. Elle accorde une attention particulière aux personnes qui rencontrent des difficultés à exercer la plénitude des droits nécessaires pour participer pleinement à la vie sociale, ainsi qu'à la sauvegarde et au développement des mécanismes de solidarité sociale.

Dans cette perspective, elle a pour objectifs l'élaboration et la mise en œuvre des moyens permettant à tous les citoyens de connaître leurs droits, de les faire valoir et de s'organiser collectivement pour les défendre ou les promouvoir, notamment par l'information la plus large, l'aide juridique, des formations adaptées et l'appui aux initiatives d'organisation collective. Dans la même perspective, l'association a également pour objectif l'information et la sensibilisation des instances politiques, économiques et sociales sur les situations d'exclusion des droits sociaux.

L'Atelier des Droits Sociaux met à disposition des associations, et du public, des outils pédagogiques et une documentation générale sur les droits sociaux dans une optique de :

- ♦ Promotion des droits sociaux
- ♦ Lutte contre les mécanismes d'exclusion sociale
- ♦ Démocratisation de la culture juridique

L'asbl est reconnue comme organisation générale d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles et comme association œuvrant à l'insertion par le logement par la Région de Bruxelles-Capitale.

Elle est soutenue comme initiative Santé par la Commission communautaire française.

Elle est agréée comme service juridique de 1^{ère} ligne par la FWB.

